

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 26 OCTOBRE à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 20 octobre 2023

Date affichage du compte-rendu : 07 novembre 2023

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT.

Absent excusé : Mme Fernanda TEIXEIRA pouvoir à M. Jean-Charles DALLOZ ;

Absent : M. Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : M. Maurice BONDIER

**Objet : DELIBERATION REDUISANT LES INDEMNITES DE
FONCTION DU MAIRE :**

Le conseil municipal de la commune de MARTIGNA ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

Vu la demande formulée par M. le Maire visant à réduire son indemnité de fonction à un taux inférieur à celui défini par l'article L. 2123-23 du code précité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE, 10 voix POUR

- **Article 1^{er} : DECIDE de FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux suivant : **18 % de l'indice 1027**, à compter du 1^{er} novembre 2023, et conformément au barème fixé par l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales ;
- **Article 2. : DECIDE de ne pas modifier les indemnités des Adjointes et du Conseiller municipal**
- **Article 3. : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget communal ;

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que
dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

